

Inscription à la Bourse RIDEAU



Date limite pour bénéficier d'un tarif préférentiel : **9 décembre 2011**

Date limite d'inscription pour apparaître à la liste des participants : **20 janvier 2012**

Inscription — semaine complète	Tarifs préférentiels jusqu'au 9 décembre	Tarifs courants – après le 9 décembre
DIFFUSEURS ET RÉSEAUX – MEMBRES DE RIDEAU		
Première inscription	370 \$	445 \$
Inscription (s) additionnelle (s)	245 \$	295 \$
PRODUCTEURS, AGENTS OU ARTISTES SE REPRÉSENTANT EUX-MÊMES DIFFUSEURS ET RÉSEAUX NON-MEMBRES DE RIDEAU		
Première inscription	500 \$	575 \$
Inscription (s) additionnelle (s)	350 \$	425 \$
OBSERVATEURS		
Première inscription	500 \$	575 \$
Inscription (s) additionnelle (s)	470 \$	525 \$

Pour profiter de l'inscription au tarif préférentiel, vous devez nous faire parvenir votre inscription ET votre paiement au plus tard le 9 décembre 2011.

L'inscription — semaine complète donne accès à toutes les activités de la Bourse RIDEAU, selon le choix d'activités et les places disponibles.

Toute inscription après le 9 décembre devra être réglée par carte de crédit.

Pour les producteurs, les agents et dans le cas des artistes se représentant eux-mêmes, l'inscription — semaine complète inclut un stand à la Place du marché. Veuillez prendre connaissance du règlement à cet effet. Aucun remboursement ne sera effectué si vous ne souhaitez pas occuper de stand à la Place du marché.

La catégorie Observateur est réservée aux représentants des instances gouvernementales, aux partenaires et aux commanditaires.

En cas d'annulation de votre inscription, les frais suivants s'appliqueront :

- 20 % des frais d'inscription dans le cas d'annulation avant le 31 décembre 2011;
- 50 % des frais d'inscription dans le cas d'annulation avant le 31 janvier 2012;
- Aucun remboursement dans le cas d'annulation après le 1^{er} février 2012.

L'annulation doit être signifiée par écrit à RIDEAU, par courrier, par télécopie ou par courriel.

L'accréditation est non échangeable et non transférable.

Inscription à la Bourse RIDEAU



Inscription pour une journée	
	TARIFS
Dimanche	160 \$
Lundi ou mardi ou mercredi	260 \$
Jeudi incluant la Soirée des prix RIDEAU	310 \$
Soirée des prix RIDEAU	
	TARIFS
Soirée des prix RIDEAU seulement — tarif membre	100 \$
Soirée des prix RIDEAU seulement — tarif non membre	175 \$
Place du marché uniquement	
	TARIFS
Mardi ou mercredi ou jeudi	
Diffuseurs, producteurs, agents ou artistes se représentant eux-mêmes	175 \$
Artistes accompagnés d'un représentant déjà inscrit	75 \$
Formation	
	TARIFS
Formation d'une demi-journée	100 \$

Dans le cas d'une inscription faite sur place lors de la Bourse RIDEAU, le paiement devra être effectué par carte de crédit.

L'inscription à la journée donne accès à toutes les activités de la Bourse RIDEAU pour la journée, selon le choix d'activités et les places disponibles.

L'inscription à la Soirée des prix RIDEAU donne accès à cette soirée uniquement. Le paiement devra être effectué par carte de crédit.

L'inscription à la Place du marché donne accès à la Place du marché uniquement pour la journée. Le paiement devra être effectué par carte de crédit. Veuillez communiquer avec le [service à la clientèle](#) pour vous inscrire.

L'inscription d'un artiste pour une journée doit être effectuée par l'agent ou le producteur de l'artiste. L'inscription donne accès la Place du marché pour la journée, selon le règlement, et doit être effectuée à l'accueil de la Bourse RIDEAU la journée même.

L'inscription à la formation donne accès à cette formation seulement, selon le choix de l'activité et la disponibilité des places. Le paiement devra être effectué par carte de crédit. Veuillez communiquer avec le [service à la clientèle](#) pour vous inscrire.

En cas d'annulation de votre inscription, les frais suivants s'appliqueront :

- 20 % des frais d'inscription dans le cas d'annulation avant le 31 décembre 2011;
- 50 % des frais d'inscription dans le cas d'annulation avant le 31 janvier 2012;
- Aucun remboursement dans le cas d'annulation après le 1^{er} février 2012.

L'annulation doit être signifiée par écrit à RIDEAU, par courrier, par télécopie ou par courriel.

Dans tous les cas, l'accréditation est non échangeable et non transférable.